Article 47

L'Article 76 de l'Accord Complémentaire est supprimé.

Article 48

L'Article 77 de l'Accord Complémentaire est supprimé.

Article 49

L'Article 79 de l'Accord Complémentaire est supprimé.

Article 50

A la suite de l'Article 80 de l'Accord Complémentaire, est introduit l'Article 80A suivant :

*Article 80A

- 1.- Si un différend apparait au sujet de l'interprétation ou de l'application du présent Accord, et si aucune procédure particulière n'est prévue, les Parties Contractantes directement concernées s'efforcent de résoudre le différend par le biais de consultations au niveau adéquat le plus bas. Un différend qui ne peut être résolu à ce niveau peut être soumis à des autorités militaires ou civiles supérieures compétentes aux fins de règlement.
- 2.- (a) Si le différend n'est pas résolu conformément au paragraphe 1 du présent Article dans un délai de quinze jours, toute Partie directement concernée peut demander qu'une Commission consultative soit constituée afin de proposer des solutions acceptables aux Parties directement concernées. La Commission consultative est constituée et se réunit une première fois dans un délai n'excédant pas dix jours après la demande. La Commission consultative émet ses recommandations finales au plus tard soixante jours après sa première réunion.
 - (b) La Commission consultative est composée d'un nombre adéquat de membres représentant les Parties directement concernées. Lorsqu'elle est partie à un différend, la République Fédérale a le droit de nommer autant de membres que l'ensemble des membres désignés par les autres Parties au différend. La Commission consultative peut inviter des conciliateurs extérieurs pour conseiller la Commission. La Commission consultative requiert, à la demande de l'un de ses membres, l'opinion avisée de toute personnalité ou organisation appropriée, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union de l'Europe Occidentale ou l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, dont les recommandations sont transmises et maintenues confidentielles.